

Conseil Municipal du 19 Octobre 2020 COMPTE-RENDU

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme ABMESELELEME Céline, Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CASTET Pascal, M. CAZALA Serge, M. CHAVES Ludovic, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. JUST Xavier, M. SANCHEZ Antoine, M. SARRAILH Mathieu.

ÉTAIENT ABSENTES/EXCUSÉES: Mme DOMINGOS Nathalie, Mme IACONELLI Céline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine.

ORDRE DU JOUR:

- Dépôt d'une demande de permis de construire : bâtiment de stockage pour le service technique ;
- Compromis de vente d'un terrain avec l'Office 64 pour la construction d'une Résidence de 8 logements.

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie en charge de l'enseignement moral et civique au Collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier. En solidarité avec la victime et sa famille, en soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République, le Conseil Municipal respecte, en début de séance, une minute de silence.

Le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une demande de permis de construire : bâtiment de stockage pour le service technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'installation d'un bâtiment de stockage pour le service technique (type « tunnel »), il convient de déposer une demande de permis de construire auprès du service urbanisme. Il précise que cette demande ne peut être signée par le Maire qu'après une autorisation du conseil municipal ; cette autorisation de dépôt vaut également pour signer l'arrêté de décision.

Pour information, selon l'article ARTICLE UBr 8 du PLUI: « Les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ne sont pas soumises à toutes les dispositions suivantes. Leur aspect doit néanmoins assurer une bonne insertion dans le paysage environnant". Donc pas de prescription architecturale particulière.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Compromis de vente d'un terrain avec l'OFFICE 64 de l'Habitat pour la construction d'une Résidence de 8 logements :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Uzein et l'OFFICE 64 de l'Habitat se sont rapprochés dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement communal la Métairie. Une parcelle constituant le lot n°7, d'une superficie d'environ 1 127 m², détachée des parcelles cadastrées ZM89p et ZM707p, sera détachée à l'Office 64 de l'Habitat pour la construction de 8 logements collectifs locatifs. Le financement de l'opération comprendra 5 logements en PLUS et 3 en PLAI. La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant un prix principal à l'euro symbolique.

Les services de l'OFFICE 64 de l'Habitat ont informé Monsieur le Maire de la nécessité de la signature d'un compromis de vente entre la Commune et l'OFFICE 64 de l'Habitat, ce avant le 31 Octobre 2020, date limite de dépôt de demande de subventionnements publics. Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente dont le projet est présenté.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

Affiché le 20 Octobre 2020. Le Maire, Éric CASTET.

